

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Service Patrimoine du Département de Lot-et-Garonne, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne (DRAC- STAP) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élus, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, le STAP et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70

Courriel : secretariat@caue47.com

Site : www.caue47.com

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne (STAP 47) est un service de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant l'urbanisme, le paysage, l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42

Courriel : christian.airiau@culture.gouv.fr

Sites : aquitaine.culture.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr

Le Département de Lot-et-Garonne œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Différents régimes d'aide permettent ainsi de soutenir les porteurs de projets publics ou privés dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier, qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments historiques. Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses architecturales présentes sur le territoire.

Tél. : 05 53 69 41 38

Courriel : sophie.bodenan@lotetgaronne.fr

Site : www.lotetgaronne.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconvenue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : secretariat@caue47.com

Site : www.fondation-patrimoine.org

SAMEDI 20 JUIN 2015
CIRCUIT DÉCOUVERTE
PATRIMOINE DE PAYS
ENTRE AGENAIS ET ALBRET
LOT-ET-GARONNE

JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS

LE MOYEN ÂGE
ENCORE PRÉSENT

Maison des Consuls - Caudecoste



LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr



FONDATION



DU
PATRIMOINE

caue 47

GENÈSE DU PROJET / Appartenant à la Caisse d'Épargne depuis les années 1980, la maison des Consuls est acquise par la commune en 2011 pour l'euro symbolique, dans le cadre d'un mécénat d'entreprise. Début 2012, la municipalité envisage sa restauration, et après consultation, le projet est confié à l'architecte Jean-François Grattieri. Depuis mars 2015, la maison des Consuls restaurée accueille le musée de la commune de Caudecoste.

PORTEUR DU PROJET / Commune de Caudecoste

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI /

Située sur la place principale de la bastide médiévale de Caudecoste, la maison des Consuls est édifée au XVI^e siècle. Jusqu'au XVIII^e siècle, elle est le siège du pouvoir communal détenu par les Consuls.

C'est une maison à colombages en croix de Saint-André avec remplissage de briques en épis. Le rez-de-chaussée est constitué d'une maçonnerie en briques rejointoyées. Deux grandes baies éclairent le premier étage.



Le clocheton qui surmonte l'ensemble abrite la cloche offerte par le Prince de Conti à la suite du siège de la commune pendant la Fronde. Cette cloche est classée au titre des Monuments historiques.

NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / La restauration permet de remédier aux problèmes d'humidité et à ses conséquences sur le bâti. Un traitement naturel des murs par inversion du champ magnétique est mis en place, évitant ainsi à l'eau des sols de remonter par capillarité dans les maçonneries. Le rez-de-chaussée en briques est repris, en particulier sur les façades nord et est : des briques de récupération sont utilisées pour remplacer les parties abîmées et les joints refaits. Un badigeon de finition, à base de chaux naturelle, teinté par des ocres, est appliqué. Au niveau de l'entrée, l'encadrement de porte et l'emmarchement en pierre de taille sont restaurés. Au rez-de-chaussée et au premier étage, de nouveaux châssis en chêne ont été installés pour assurer une parfaite isolation ; des vitraux à motifs géométriques en verre type antique permettent de rendre à cette maison son caractère médiéval et son authenticité. L'un des vitraux créé arbore le blason de la commune. Concernant la toiture, les tuiles canal sont démoissées ; la couverture du clocheton est entièrement remaniée. Les artisans se sont efforcés de donner un aspect vieilli à l'ensemble afin que les interventions s'intègrent au mieux.



ENTREPRISES /

Menuiserie-ébénisterie : Jean-Marc Lestieux

Maçonnerie : Vicentini restauration

Couverture-Charpente : Eric Parrein

Vitrail : Arts et Vitraux- Bernard Monjo

Peinture : Bufaumene



DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX / 2013-2014

MONTANT DES TRAVAUX ÉLIGIBLES / 58 831 €

AIDES FINANCIÈRES / Cette restauration a bénéficié du soutien (16 200 €) du Conseil départemental de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine non protégé (PNP) et d'un accompagnement par la Fondation du Patrimoine via une campagne de souscription publique et une subvention de 9 300 €.